

Une question?

Un conseil?

N'attendez pas!

Appelez-nous!

021 845 13 13

Conditions générales

Délai pour les réclamations: 10 jours après réception de la facture.
Les frais de rappel éventuels seront facturés à raison de Fr. 5.- pour le premier et Fr. 10.- pour le second.

Energie et Multimédia (TV - Internet - Téléphonie)

La présente facture quittancée ne fait pas preuve du paiement des factures des mois antérieurs; réserve expresse est faite à ce sujet, conformément aux dispositions de l'article 89 du Code des obligations.

**Merci de nous annoncer trois jours ouvrables
à l'avance votre déménagement.**

**Si la facturation Multimédia (TV - Internet - Téléphonie) ne correspond pas
à l'utilisation de votre installation, veuillez nous aviser de suite.**

Votre distributeur d'électricité